

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité

La Charte d'Athènes est-elle toujours valable?

La Charte d'Athènes, enfant spirituel de Le Corbusier, est certainement l'un des documents marquants du XX^e siècle. Publiés pour la première fois en 1943, ses principes et ses directives inspirent depuis près de 40 ans la législation et les méthodes de l'urbanisme. Sont-ils encore valables aujourd'hui?

Prétendre que l'urbanisme est né avec la Charte serait ignorer que les quartiers les mieux aménagés de nos villes européennes lui sont bien antérieurs. Ses auteurs ont cependant raison de critiquer le développement anarchique qui a marqué la seconde moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e.

L'industrialisation, l'exode rural, la spéculation privée et le mépris quasi total de l'intérêt général ont eu, pendant cette période, des conséquences désastreuses pour la plupart des villes européennes. Devant cette situation, la charte d'Athènes a proclamé la nécessité de tenir compte à la fois de l'intérêt général et des libertés individuelles et défini un ensemble cohérent de directives à cette fin.

Elle a, avant tout, précisé les quatre fonctions essentielles de l'urbanisme: fournir des logements décents; offrir des emplois; promouvoir les loisirs; organiser la circulation.

Aux termes de la Charte, les plans d'urbanisme doivent définir l'importance de chacune d'elles, la fourniture de logements constituant la fonction principale, celle des trois autres étant complémentaire. Cette hiérarchie, de même que la déclaration formelle selon laquelle l'architecte « doit être à nouveau au service de l'homme », soulignent les intentions humanistes de la Charte.

Comment se fait-il alors que les 40 années qui ont suivi sa signature aient fait tant de mécontents chez les habitants des villes européennes? Il y a selon eux de vraies raisons.

Premièrement, les facteurs qui, avant que la Charte ne lance son cri d'alarme, avaient engendré ce désordre se sont aggravés pendant la période suivante. La croissance économique de l'Europe et l'industrialisation des zones urbaines se sont accélérées.

L'urbanisme n'a pas su résister aux assauts de plus en plus furieux du développement urbain, mais il est vrai que sans urbanisme la situation eût sans doute abouti à un désastre.

Les dimensions humaines sacrifiées

Mais il y a encore une autre raison. Tout en reconnaissant les intentions humanistes de la Charte d'Athènes, on peut, a posteriori, se demander si les méthodes proposées étaient les bonnes. Il n'est pas excessif de dire que la Charte a, sur bien des points, sacrifié la dimension humaine aux nouvelles possibilités de la technologie architecturale, comme nous le montrent les exemples suivants.

En définissant l'urbanisme comme une « science tridimensionnelle » et en favorisant la construction de grands immeubles, la Charte entendait réserver davantage d'espace aux loisirs et à la circulation. Mais elle n'avait pas prévu que les gratte-ciel isolés détruiraient le sentiment communautaire.

L'expérience nous apprend que l'intégration sociale y est en effet pratiquement inexistante, phénomène encore aggravé par les terrains vagues environnants. La configuration traditionnelle des petits immeubles construits selon un axe linéaire et alternant avec des jardins, des boulevards et d'autres espaces est — l'expérience le prouve — beaucoup plus propice à cette intégration.

L'idée apparemment valable de séparer la circulation automobile de la circula-

tion piétonne a abouti au même phénomène. Outre les problèmes pratiquement inévitables créés par les artères principales et les routes, les nouvelles zones urbaines où la circulation piétonne et automobile se situent à des niveaux différents ne sont guère appréciées. En effet, malgré les problèmes de circulation, la plupart des Européens préfèrent encore, et de beaucoup, l'atmosphère des rues. Les zones piétonnes ne sont appréciées que si elles se situent au niveau même des rues.

Une approche technocratique

L'une des raisons du décalage que l'on constate entre les objectifs de la Charte et l'évolution des villes européennes est peut-être l'absence de participation des citoyens, point qui n'est même pas abordé par cet instrument. Il ne faut cependant pas oublier que près de 50 ans se sont écoulés depuis le Congrès d'Athènes qui a vu son élaboration, et que la démocratie telle qu'on l'entendait alors était beaucoup moins soucieuse de participation du citoyen que la société européenne d'aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que le Congrès d'Athènes sur l'architecture moderne a été une réunion de professionnels de haut niveau, ayant une vision nettement technocratique de l'urbanisme. La défense de l'intérêt général est assumée par des spécialistes, qui peuvent détenir le « savoir » et ne font confiance qu'à eux-mêmes. On fait de l'urbanisme une science, en oubliant que la texture même des relations sociales est en jeu. Comme le dit Le Corbusier dans son introduction à l'édition de 1957 de la Charte: « la civilisation industrielle s'appuie sur le désordre, l'improvisation et les gravats... mais heureusement il y a eu, pendant un siècle, des gens ayant une vision assez claire des choses pour apporter idées et propositions ».

La campagne européenne pour la renaissance de la cité ne cherche pas à élaborer une autre charte d'Athènes, fondée sur l'état actuel de l'urbanisme et de l'architecture. Elle insiste, au contraire, au plus haut point, sur la nécessité de répondre aux besoins des populations en leur demandant leur entière participation. Le progrès technique est un moyen plutôt qu'une fin et, sans nier les louables intentions des rédacteurs de la Charte, nous devons pouvoir tirer parti des erreurs du passé. Espérons que les conclusions de la Conférence de Berlin seront utiles à ceux qui souhaitent concilier l'esprit de la Charte et les préoccupations des citoyens européens d'aujourd'hui.

Eduardo Merigo, président du Comité international d'organisation de la campagne européenne pour la renaissance de la cité, Madrid.

Tiré de Forum (édité par le Conseil de l'Europe), n° 1/82.



L'idée apparemment valable de séparer la circulation automobile de celle des piétons...